

Délibération du Conseil Syndical du SNUDI-FO 61 du 30/06/23

EXERCICE COMPTABLE 2022 :

Après avoir entendu le rapport du trésorier départemental du SNUDI-FORCE OUVRIERE de l'Orne présentant les comptes 2022, le Conseil Syndical du SNUDI-FO 61, réuni le 30/06/22, a validé à l'unanimité l'ensemble des comptes 2022.

Le Conseil Syndical a été informé que la publication des comptes 2022 interviendrait au plus tard 30/10/23.

Le Trésorier départemental, le Secrétaire départemental,



ANNEXE

A LA PUBLICATION DES COMPTES 2022

Dépenses		Recettes	
Cotisations reversées (FNEC, SNUDI, UD)	-890,67	Cotisations reçues	+2088,00
Frais bancaires	-26,00		
Frais de déplacement	-400,00		
Matériel	-18,94		
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	+2088,00
REPORT 01/01/22	-1335,61		+2312,96
BILAN 31/12/21			+3065,35

Le SNUDI-FO 61 est hébergé, conformément à ses statuts, dans les locaux de l'Union départementale du syndicat Force Ouvrière 61 à titre gratuit. Aucun loyer n'est dû à l'Union départementale à ce titre.